

POUR BIEN VIEILLIR

Référentiel d'organisation des séances d'actions collectives seniors

A compter du 1^{er} juin 2022

Cadre des actions collectives seniors

Ce référentiel s'applique aux actions collectives seniors, quelle que soit la thématique, pour une durée maximale de 3h. Aucune jauge maximale de participants n'est fixée.

En amont de la séance :

Il est recommandé de prévoir les moyens d'hygiène mentionnés ci-dessous :

- o Savon liquide/soluté hydro-alcoolique (SHA).
- o Essuie mains à usage unique.
- o Sacs poubelles.
- o Lingettes et produits détergents pour nettoyer les surfaces contacts et les instruments.

Moyens de protection individuelle :

Le port du masque n'est plus obligatoire mais peut être recommandé dans les lieux accueillant les actions collectives seniors. Il reste toutefois obligatoire dans les établissements accueillant des personnes âgées (EHPA, résidences autonomie, EHPAD). Il est recommandé de veiller au bon respect des gestes barrières et de maintenir une distance de 2 mètres latéral autour de chaque participant.

2 jours avant le jour J :

Transmettre la confirmation de séance aux assurés avec l'annexe sur la détection de symptômes et les gestes barrières.

Le jour J, en préparant la salle :

Il est recommandé :

- d'aérer largement et régulièrement les locaux (environ 10 minutes toutes les heures),
- de s'assurer du nettoyage des locaux à l'arrivée et au départ avec les produits détergents désinfectants habituels selon les indications du fabricant,
- de porter une attention particulière aux surfaces en contact direct avec les personnes (poignées de porte, chasse d'eau, lavabo, etc.),
- de prévoir un stock suffisant de moyens d'hygiène pour assurer la séance,
- d'apposer des affiches de prévention de Santé publique France (cf. annexe 1 et annexe 3).

Le jour J, à l'arrivée des participants :

Il est recommandé de :

- demander systématiquement aux participants de se laver les mains ou d'appliquer une solution hydro-alcoolique,
- de maintenir une distance de sécurité d'au moins 2 mètres entre les personnes, si besoin par un marquage au sol.

Le Jour J, pendant la séance :

Il est recommandé de :

- veiller à garder la distanciation d'au moins 2 mètres entre les personnes,
- de se laver les mains ou d'appliquer une solution hydro-alcoolique régulièrement,
- de limiter les déplacements des participants,
- d'inviter les participants qui ne le sont pas encore, à se faire vacciner en remettant le dépliant (annexe 3) et apporter des précisions sur le processus à suivre en cas de contact avec la Covid-19 si besoin.
- pour les ateliers d'activités physiques adaptées : le Haut Conseil de la Santé Publique a publié des préconisations relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2. Il est recommandé d'organiser les activités physiques en extérieur.

Le Jour J, après la séance :

Il est recommandé de :

- gérer les déchets (cf. annexe 2),
- aérer la pièce,
- nettoyer les surfaces de contact utilisées pendant la séance (poignées de porte, tables...).

A la suite d'une séance, si un participant est positif au covid-19, il doit informer l'animateur du résultat de son test afin qu'il prévienne les autres participants présents lors de l'action.

Annexe 1 : affiche de prévention Santé publique France

Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/affiche/information-coronavirus-protégeons-nous-les-uns-les-autres-affiche-a3>



INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Aérer les pièces
le plus souvent possible**



**Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres**



**Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée**



**Limiter au maximum
ses contacts sociaux**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique**



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

 **GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

CW-3034-002-2105 - 21 mai 2021

Annexe 2 : COVID 19 - Nettoyage et Gestion des déchets

1. Nettoyage des surfaces

Selon les dernières publications scientifiques, du matériel génétique du virus (ARN) peut, dans des conditions propices, persister plusieurs heures à plusieurs jours sur une surface contaminée par des gouttelettes. Néanmoins, de l'avis des experts, la charge virale du virus (qui correspond à sa capacité de contaminer) diminue très rapidement dans le milieu extérieur, et en quelques minutes, celui-ci n'est plus contaminant. Ainsi, ce n'est pas parce que du virus persiste que cela est suffisant pour contaminer une personne qui toucherait cette surface.

Par précaution, pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...).

Les produits de nettoyage habituels peuvent convenir, puisque le virus SARS-CoV-2 est entouré d'une enveloppe de lipides facilement dégradés par les tensioactifs contenus dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants. L'utilisation d'un produit détergent portant la norme virucide (norme EN 14 476) ou une solution hydro alcoolique est aussi efficace, mais n'est pas indispensable. Attention, les instructions du fabricant du produit utilisé (concentration, mode d'application, temps de pose...) doivent être suivies pour garantir son efficacité et éviter sa toxicité.

Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal...

Les moquettes pourront être dépoussiérées au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA (filtre retenant les micro-organismes de l'air rejeté par l'aspirateur).

Pour cela, il faut s'assurer de l'approvisionnement en quantité suffisante de fournitures (sacs plastiques, produits de nettoyage...) et du ramassage régulier des poubelles.

2. Elimination des déchets

En dehors des situations de soin de patient atteint du Covid-19, le Haut Comité de Santé Publique recommande d'éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés par le SARS-Cov-2 selon la filière classique des ordures ménagères.

Les masques usagés, les mouchoirs à usage unique, les lingettes de nettoyage sont déposés dans un sac plastique dédié : 30 litres maximum, opaque, avec un système de fermeture fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants). Le sac fermé peut être éliminé avec les ordures ménagères.

Ne pas éliminer avec les déchets recyclables (emballages, verres, végétaux ...)

3. La ventilation

Il convient de privilégier la ventilation naturelle, l'aération régulière des locaux par ouverture des fenêtres. Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction.

L'usage de climatiseurs est possible dès lors qu'ils sont positionnés sur la ventilation la plus basse.

Pour les bâtiments équipés d'un système de ventilation mécanique simple flux ou double flux, maintien de la ventilation et fermeture des portes. Vérifier le bon fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la VMC (test de la feuille de papier).

Dans le cas des bâtiments équipés d'une centrale de traitement d'air, maintien de l'apport d'air extérieur et arrêt si possible du recyclage.

Il convient de tester la faisabilité de ces mesures techniques en s'assurant qu'elles maintiennent des conditions de température et d'hygrométrie acceptables.

Annexe 3 : affiche de prévention Santé publique France

Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/vaccins-covid-pour-comprendre-flyer-a4-francais>



Vaccins Covid – Pour comprendre

Janvier 2022

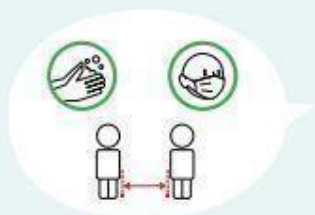
Vaccins Covid, les infos à connaître

À quoi servent les vaccins ?



Grâce aux vaccins, votre corps apprend à reconnaître le Covid et à se défendre.

Les vaccins Covid sont très efficaces pour se protéger des formes graves du Covid.



Même vaccinés, nous devons continuer les gestes barrières (masque, lavage de mains, distance, aération).

Qui peut se faire vacciner ?



Le vaccin, c'est maintenant pour tous, à partir de 5 ans.



Le vaccin est-il obligatoire ?



Le vaccin n'est pas obligatoire sauf pour certains métiers.

Le vaccin est nécessaire pour voyager ou pour aller dans certains lieux (cafés, certains commerces, trains, cars, etc.).

Ces vaccins sont-ils sûrs ?



Ces vaccins sont sûrs.

De nombreuses études ont été faites. Ces vaccins sont contrôlés, sécurisés, et continuent d'être surveillés, comme tous les vaccins.

Santé publique France - Janvier 2022 - Ref. CW-3028-006-2021 - © Graphisme : O. Meyer (Bureau publique France)



Des questions ?

Demandez à un professionnel de santé, un travailleur social, votre mairie

OU SUR  **VACCINATION
INFO SERVICE.FR**



Pour se faire vacciner :

0 800 009 110

(appel gratuit)

OU SUR 

Vos contacts